



## AVIS PUBLIC

### Demandes de dérogations mineures

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 8 juillet 2019 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2<sup>e</sup> étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none"><li>Reconnaître une marge arrière de 6,60 mètres pour un bâtiment, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 7,60 mètres.</li></ul> (DM 2019-0044)	400, rue Boileau
<ul style="list-style-type: none"><li>Autoriser une largeur d'emprise de rue pour le lot projeté 6 316 487 passant de 13,72 mètres à 14,23 mètres, sur une longueur de 62,11 mètres à 62,14 mètres, alors que le règlement numéro 1673 de lotissement établit cette largeur à 20 mètres, et autoriser une rue d'une longueur de plus de 150 mètres ne se terminant pas par un cul-de-sac.</li></ul> (DM 2019-0046)	Lot projeté 6 316 487 – boulevard Antoine-Séguin
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre l'aménagement de trois entrées charretières sur un lot ayant un frontage de 91,75 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette dimension à 300 mètres.</li></ul> (DM 2019-0055)	130, rue Dubois

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 14<sup>e</sup> jour de juin 2019.

La greffière,  
Isabelle Boileau